

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale 	Code : OC-2022-10r01 Date d'émission originale : 2022-08-24 Date de révision prévue : 2028-09-10	
	Référence à un protocole externe OUI ☐ NON ☒	
ORDONNANCE COLLECTIVE		
Objet : Mise en place d'une voie veineuse périphérique avec une solution de Lactate Ringer ou NaCl 0,9 %		
	Version antérieure	Dernière version
<u>Recommandée par</u> Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles Le comité de pharmacologie Le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire Le comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers <u>Adoptée par</u> Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes, pharmaciens et sages-femmes	2022-06-14 N/A 2022-03-31 2019-05-06 2022-08-24	2025-02-27 N/A *** 2025-03-13 2025-09-10

*** Ces comités ont été informé par courriel de la révision sans modification en date du 13 mars 2025

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les infirmières, les infirmières auxiliaires et les inhalothérapeutes exerçant au CIUSSS de la Capitale-Nationale qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habiletés et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

- Tout usager (pédiatrique ou adulte) se présentant au bloc opératoire devant subir une anesthésie régionale ou générale ou pré électro convulsivothérapie (ECT)
- Tout usager se présentant en salle d'endoscopie digestive et bronchique lorsqu'une sédation-analgésie par voie intraveineuse est requise

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES VISÉES

Infirmières :

- Effectuer et ajuster les traitements médicaux, selon une ordonnance
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance

Infirmières auxiliaires :

- Contribution à la thérapie intraveineuse :
 - Installer un cathéter intraveineux périphérique court de moins de 7,5 cm
 - Administrer une solution intraveineuse sans additif à partir d'un cathéter intraveineux périphérique court de moins de 7,5 cm

Inhalothérapeutes :

- Introduire un instrument dans une veine périphérique ou dans une ouverture artificielle dans, ou au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance

INDICATIONS

- Anesthésie générale
- Anesthésie régionale
- Certaines anesthésies locales où l'on prévoit le besoin d'administrer des liquides de remplissage ou de la médication intraveineuse
- Sédatation-analgésie

INTENTIONS OU CIBLES THÉRAPEUTIQUES

La mise en place d'une voie veineuse se fait dans le but d'avoir un accès rapide en cas d'urgence, de donner rapidement un bolus de liquide de remplissage ou pour tout simplement procéder à l'anesthésie générale ou à la sédation.

CONTRE-INDICATIONS

- Avis contraire de l'anesthésiste
- Clientèle pédiatrique où l'anesthésie au masque est préalablement requise.

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION OBLIGATOIRE AVEC UN PRESCRIPTEUR AUTORISÉ

Diriger vers l'anesthésiste ou le chirurgien responsable de l'intervention si l'usager présente :

- Des signes de choc vagal à la suite de la mise en place de la voie veineuse.

COMMUNICATION AVEC LE PRESCRITEUR OU AUTRES PROFESSIONNELS

L'usager doit faire l'objet d'une consultation avec l'anesthésiste ou le chirurgien responsable de l'intervention selon l'évaluation et les résultats observés de l'infirmière, de l'infirmière auxiliaire ou de l'inhalothérapeute.

PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

Directives

- S'assurer de l'identité sans équivoque de l'usager
- Vérifier le type de chirurgie ou d'examen que l'usager aura à subir
- Vérifier les contre-indications
- Apporter le matériel (garrot/tampons désinfectants/cathéter intraveineux/diachylon/soluté Lactate Ringer ou de NaCl 0,9 % monté sur tubulure macro-gouttes ou microgouttes pour la clientèle pédiatrique)
- Utiliser spécifiquement pour le bloc de consultations de l'IUSMQ (ex : ECT) : NACL 0,9 %
- Utiliser spécifiquement pour les blocs opératoires de Charlevoix : Lactate Ringer
- Utiliser le calibre de cathéter intraveineux minimal suivant selon le cas, si possible :
 - Examen scopie : 20 g ou 22 g selon le jugement clinique
 - Chirurgie majeure (césarienne, résection intestinale) : 18 g ou 20 g
 - Autre chirurgie : 20 g
 - Pédiatrie : 22 g
 - ECT : 22 g
- Réduire le débit du soluté au minimum nécessaire pour garder la voie ouverte (30 cc/h)
- Avertir l'anesthésiste s'il y a des signes de réaction vagale et assurer une surveillance jusqu'à la disparation complète du malaise

IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL PRESCRIPTEUR

Médecin traitant, IPS ou médecin de garde.

IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL RÉPONDANT

Médecin traitant, IPS ou médecin de garde.

PROFESSIONNELS CONSULTÉS

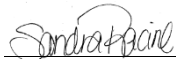
Experts consultés version révisée 2025 :

Hala Hanna, chirurgienne générale et chef de département d'anesthésie et de chirurgie
Véronique Lebel, conseillère-cadre en soins infirmiers
Annick Leblanc, inhalothérapeute
Véronique Snyder, conseillère en soins infirmiers
Darius Treigys, médecin anesthésiste

OUTILS DE RÉFÉRENCE ET SOURCES

Centre de santé et de services sociaux de Charlevoix, Mise en place d'une voie veineuse périphérique avec une solution de Lactate Ringer (2009), OC-09

VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE



Directrice des soins infirmiers et de la santé physique
Mme Sandra Racine

2025-09-10

Date

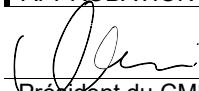


Directrice des services multidisciplinaires de santé et
services sociaux intérimaire
Mme Stéfany Garneau

2025-09-10

Date

APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)



Président du CMDPSF, Dr Yvan Gauthier

2025-09-10

Date